

**Séance du 24 janvier 2024**

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**24-01-2024-01**

Date de convocation le 14/01/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 9  
Procurations : 6  
Votants : 15

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 064-216403964-20240124-24\_01\_2024\_01-DE

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à onze heures trente minutes, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**Étaient présents** : Mmes, BAZIARD, ETCHART, GRAUX, DAUBAS et ainsi que MM. CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE

**Secrétaire de séance élu** : M.SALEFRANQUE

**Avaient donné pouvoir** : M CAMGRAND pouvoir à M. CLAVÉ

Mme GUITTONNEAU à Mme DAUBAS

M.LAMASOU pouvoir à M.LETARGUA

Mme LOQUET pouvoir M. LACOSTE-PEDELABORDE

M LAPETRE pouvoir à Mme BAZIARD

Mme CAZENAVE pouvoir à M.HILLOOU

**OBJET : ELECTRIFICATION RURALE - PROGRAMME "GENIE CIVIL COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES OPTION A 2023  
APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE - AFFAIRE N° 23TE067**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : **Génie civil communications électroniques lié à l'enfouissement du postes n°4 "Laborde" route départementale 817 avec création de rond-point.**

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement SPIE/REY BETBEDER.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \ "Génie Civil Communications Electroniques Option A 2023", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- |   |             |
|---|-------------|
| - montant des travaux T.T.C                                     | 11 028,31 € |
| - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus | 1 102,84 €  |
| - frais de gestion du TE  | 64 459,51 € |

**TOTAL 12 590,66 €**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- |  |             |
|--|-------------|
| - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres           | 12 131,15 € |
| - participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) | 459,51 €    |

**TOTAL 12 590,66 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE  
Secrétaire de séance

A black ink signature of Pascal SALEFRANQUE.

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 064-216403964-20240124-24\_01\_2024\_01-DE

